

Les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole sont publiés sur la page "Documents des instances communautaires".

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTE

Le Président de Limoges Métropole

du 17 avril 2026

Portant délégation de signature à **M. Guillaume VALADE**, Directeur de l'habitat au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social, et à **Mme Sandrine SOREL**, Directrice générale adjointe des services Responsables de l'habitat et développement social à Limoges Métropole.

NP 28131

ARRÊTE


ARTICLE 1er Délégation est donnée sous la signature et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article 1325-9 du Code général des collectivités territoriales, à **M. Guillaume VALADE**, Directeur de l'habitat au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de l'habitat.
- Tout bon de commande, y compris sous la forme RHOCER, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieurs à 25 000 € HT de la Direction de l'habitat.
- Actes relatifs à l'admission des marchés de la Direction de l'habitat, notamment pas d'engagement supplémentaire, notamment les plans annexes à l'acte d'engagement relatifs à la présentation d'un dossier relatif au acte relatif.
- Décomptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'habitat.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations qualifiées de capacité, attestation de travaux d'un prestataire relevant de la Direction de l'habitat.
- Assurances aux règlements intérieurs des aires d'accueil des gens de voyage et de l'aire de grande essence.
- Certificats de présence et de séjour sur les aires d'accueil des gens de voyage et les services homologues.
- Tout bon de commande annuel de la Société d'équipement de Limoges (SEL) pour la partie formation du marché 2023-2026.
- Tout bon de commande SEL pour le traitement de nouveaux dossiers de travaux pour les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et pour les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH RCU) dans le cadre du marché 2023-2026.
- Tout bon de commande SEL pour le reste d'un habitat indiquer dans le cadre du marché 2023-2026.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Guillaume VALADE, Directeur de l'habitat au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social et à Mme Sandrine SOREL, Directrice générale adjointe des services

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2026

 **28131.pdf**
(.pdf, 161,5 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**